



Syndicat mixte de coopération territoriale

Préparez-vous au 100 % démat' des marchés publics

Au 1^{er} Octobre 2018, l'ensemble des procédures de marchés publics, dont le seuil est supérieur à 25 000 €, devront être dématérialisées.

De quoi s'agit-il, quels sont les enjeux et comment s'y préparer ?

Le 100 % démat', qu'est-ce-que c'est ?

L'obligation de dématérialisation de toutes les procédures de marchés publics entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Cela signifie que :

- Le dépôt papier de candidatures et d'offres ne sera plus autorisé
- Les échanges (questions, négociations, rejet, attribution) se feront uniquement par voie électronique, via le profil d'acheteur de la collectivité (salle des marchés).
- Le marché sera co-signé électroniquement entre la collectivité et l'attributaire

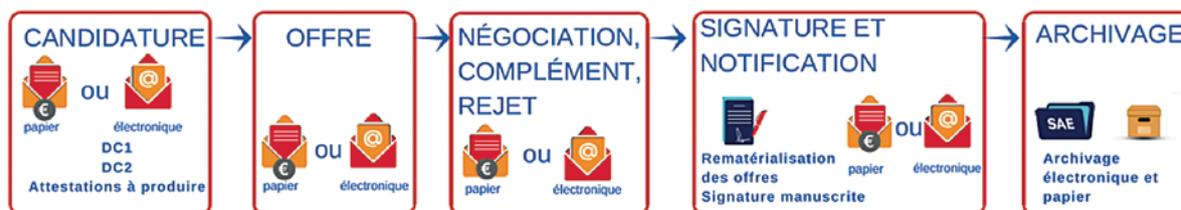
Il s'agit d'un changement important dans la passation des marchés publics qui concernera toutes les collectivités et les entreprises.

En Bretagne, le syndicat mixte Mégalis Bretagne propose depuis plusieurs années à toutes les collectivités et établissements publics une salle des marchés dématérialisée. Cette salle est le lieu de publication et d'échange unique entre les administrations et les entreprises.

L'utilisation de la plateforme Mégalis Bretagne permet de répondre aux obligations réglementaires et assure la sécurité juridique nécessaire aux échanges.

La salle des marchés mutualisée publiera également l'ensemble des données des marchés publics bretons et permettra de donner de la visibilité à l'achat public en Bretagne.

AVANT



APRÈS



Votre assureur de proximité,
 au coeur de vos collectivités !



Groupama
 la vraie vie s'assure ici

Quels en sont les enjeux ?

L'enjeu organisationnel

Maîtriser l'ensemble de la chaîne de dématérialisation des marchés publics doit faire l'objet d'une démarche active dans la collectivité, dans laquelle doivent prendre part les élus et les agents. En effet, la dématérialisation complète des marchés publics concerne la vie d'un marché de sa création, en passant par son exécution, jusqu'à son archivage. Toutes ces étapes devront alors être dématérialisées.

La dématérialisation ne concerne donc plus que la mise en ligne du marché, mais aussi sa négociation, sa télétransmission au contrôle de légalité, sa signature de manière électronique, l'envoi du bordereau comptable à la trésorerie et son archivage. Toutes ces étapes peuvent être réalisées en utilisant les services de Mégalis Bretagne mais nécessitent de se former et peut-être d'adapter les pratiques dans la collectivité.

L'enjeu économique sur le territoire

Une bonne information des entreprises et une mobilisation des acteurs de l'économie locale sont nécessaires à la diffusion de ces changements de pratique du côté des entreprises.

Le passage à la dématérialisation permet de créer des opportunités économiques majeures pour les entreprises. La plateforme mutualisée permet à celles-ci de répondre aux marchés de toutes les collectivités bretonnes ainsi que ceux de l'Etat en Bretagne. Dès lors, former les entreprises de son territoire aux nouvelles formes de passation des marchés publics leur permet d'accéder aux marchés de son territoire et hors de son territoire.

L'usage du numérique permet aussi de simplifier la candidature des entreprises. En utilisant une procédure de marché public simplifiée, l'entreprise n'aura plus à remplir de DC1 ou DC2. La plateforme permet-

tra de générer un e-DUME¹ pré rempli avec les informations que l'entreprise aura renseignées lors de son inscription. Cette dernière n'aura plus qu'à remplir les derniers champs et à déposer son offre. De même, les attestations ne seront plus à produire puisque les acheteurs pourront les télécharger directement sur la salle des marchés qui se charge de les récupérer.

Le profil acheteur (salle des marchés) devenant l'outil central, il sera important d'en maîtriser toutes les fonctionnalités.

Comment s'y préparer ?

Les collectivités sont invitées à dématérialiser d'ores et déjà des marchés de bout en bout, afin d'y confronter leur process actuel, éventuellement les revoir, et anticiper l'obligation pour s'y préparer au mieux. L'objectif est d'être prêt au 1^{er} octobre 2018.

Pour les aider, un kit 100 % démat' a été réalisé par Mégalis Bretagne et testé dans des collectivités bretonnes. Ce kit regroupe toutes les ressources nécessaires pour passer à une procédure de passation des marchés publics entièrement dématérialisée. Ce kit est accessible sur le site internet de Mégalis Bretagne.

Mégalis Bretagne propose également des formations en ligne ou directement dans les collectivités à la demande de ces dernières (groupées au niveau intercommunal).

Des tutoriels et des ressources destinées aux entreprises sont également disponibles sur le site de Mégalis Bretagne.

Pour toute information complémentaire :

Mail : accompagnement@megalibretagne.bzh

Site internet : www.megalibretagne.org

⁽¹⁾Document unique de marché européen : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Quels avantages pour la dématérialisation ?

Alain Masson, vice-président de Brest métropole chargé des Grands projets, de l'énergie et du plan climat rappelle, dans un article du Télégramme, l'intérêt de la dématérialisation pour les marchés publics :

« D'abord on a la chance en Bretagne de travailler avec une plateforme unique, portée par un syndicat mixte Megalis. Seules deux autres régions françaises ont l'équivalent : cela permet à toutes les entreprises d'avoir une vision globale

des opportunités et marchés potentiels. En outre, la dématérialisation permet d'alléger les formalités administratives. Le dispositif de marché public simplifié permet, avec seulement le numéro de Siret de l'entreprise, d'appeler automatiquement toute une série d'informations telles que les cotisations fiscales ou sociales, ce qui allège la procédure pour les entreprises, et peut susciter une concurrence accrue, ce qui est toujours positif pour l'acheteur. Enfin, la plateforme permet d'échanger directement avec les candidats, pour demander des précisions ou négocier. »